

Enfants Ados/ adultes



Shotokan Karaté Club de Baron

SECTION BARON KARATE SHOTOKAN

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2024- 2025

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

Département de naissance :

	PRENOM	TEL PORTABLE	METIER	E-MAIL
MERE			<input type="text"/>	
PERE			<input type="text"/>	

NUMERO DE LA LICENCE :

PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

N° SECURITE SOCIALE :

ALLERGIE(S) EVENTUELLE(S) (médicament, alimentaire,...) :

J'autorise (*)

Je n'autorise pas (*)

(*) rayer la mention inutile

le professeur ou un membre du bureau à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par mon état (traitements médicaux, transfusions, hospitalisation, interventions chirurgicales) .

Fait à le ___ / ___ / _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Ce document, confidentiel, sera conservé par le club.

catégorie (Réservé au club)

<input type="checkbox"/> Mini-poussin	<input type="checkbox"/> Poussin	<input type="checkbox"/> Pupille	<input type="checkbox"/> Benjamin		
<input type="checkbox"/> Minime	<input type="checkbox"/> Cadet	<input type="checkbox"/> Junior	<input type="checkbox"/> Senior		
<input type="checkbox"/> Espoir	<input type="checkbox"/> Vétéran 1	<input type="checkbox"/> Vétéran 2	<input type="checkbox"/> Vétéran 3		
Licence <input type="checkbox"/>	B association <input type="checkbox"/>	Téléphone <input type="checkbox"/>	QM <input type="checkbox"/>	Dossier signé <input type="checkbox"/>	COMPLET <input type="checkbox"/>



Règlement intérieur

ARTICLE 1 : Cotisations

Le paiement de la licence devra se faire dès l'inscription. Quant au paiement des cours, l'adhérent remettra au club trois chèques qui seront encaissés en septembre, janvier et avril. L'adhérent, s'il le souhaite, pourra noter au dos de chaque chèque la date à laquelle il souhaite que celui-ci soit encaissé.

Si l'adhérent arrête le karaté SANS EXPLICATIONS auprès du Bureau (quelle qu'en soit la raison), les chèques des trimestres non entamés seront encaissés.

Le paiement aménagé pour les personnes en difficulté financière n'est plus accepté.

ARTICLE 2 : Certificat médical

Dès la saison 2021/2022, la fédération met en place une nouvelle réglementation, en application de la loi n°2020-1525 (article 101) du 7 décembre 2020, du décret du 7 mai 2021 et de l'article L. 231-2, III modifié du code du sport. Un questionnaire devra désormais être réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé et remplacera ainsi le certificat médical.

ARTICLE 3 : La tenue du karatéka

Le karaté exige une tenue identique pour tous les karatékas.

Le karaté gi doit être blanc et propre, fermé par une ceinture de la couleur correspondant au grade. Les femmes peuvent porter un tee-shirt blanc sous la veste du kimono.

ARTICLE 4 : Hygiène et sécurité

Par respect des autres et de soi-même, une propreté rigoureuse est exigée. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts.

Les protections (coquille, plastrons pour les femmes et protège-tibia) doivent impérativement être portés sous le karaté gi.

Les bijoux, montres et accessoires sont interdits. Le chewing-gum et les bonbons sont interdits.

ARTICLE 5 : Horaires

Il est impératif de respecter les horaires de début et de fin de cours.

En cas de non-respect des horaires, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès au dojo par l'entraîneur.

ARTICLE 6 : Responsabilité

Les parents doivent IMPÉRATIVEMENT vérifier la présence d'un responsable de l'association lors de chaque entraînement ou manifestation quand ils confient leurs enfants. **Déposer son enfant devant la salle de sport sans vérifier la présence d'un responsable ne constitue pas une prise en charge de celui-ci par l'association et n'engage pas de ce fait les responsabilités de celle-ci, des dirigeants et professeurs.**

ARTICLE 7 : Compétition ou déplacement

L'autorisation parentale est OBLIGATOIRE pour les enfants mineurs.

ARTICLE 8 : Discipline

Elle est sous la responsabilité de l'entraîneur pendant l'entraînement, et des responsables du club hors entraînement (déplacements, sorties diverses). Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation ou à la bonne marche du club s'expose à une sanction (voir article 9), voire une radiation par décision du comité directeur après avoir été entendu. Il ne pourra, de ce fait, prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 9 : Sanctions

Après deux avertissements écrits ou verbaux, l'adhérent sera exclu du club jusqu'au règlement du contentieux, étant entendu que toutes les cotisations déjà versées restent acquises au club.

ARTICLE 10 : Respect de la loi

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'ensemble des locaux.

ARTICLE 11 : Devoir de l'adhérent

L'adhérent s'engage à respecter entièrement ce règlement intérieur. Dans le cas contraire, l'article 8 sera immédiatement appliqué.

L'adhérent

Son représentant légal



Autorisation de diffusion De photographies et d'images vidéo

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Tél :

Adresse e-mail :

Autorise le Shotokan Karaté Club de BARON (ci-après le bénéficiaire) à me photographier ou me filmer lors des entraînements, des compétitions ou des diverses manifestations organisées par le club.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image / de l'image de mon enfant mineur (rayer la mention inutile)

ainsi que leur reproduction sur quelque support que ce soit, sans contrepartie financière.

Facebook	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Site club	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
(http://karateclubbaron.wifeo.com/)		
Interne Adhérents club :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

En conséquence de quoi, je déclare céder au bénéficiaire, sans contrepartie, les droits d'exploitation des photographies et vidéos diffusées. Je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du bénéficiaire qui trouverait son origine dans l'exploitation totale ou partielle des photographies ou vidéos diffusées.

Fait à

Le

Signature :



Documents complémentaires à transmettre

- Livret du licencié dûment complété**
- Depuis la saison 2021/2022, la fédération a mis en place une nouvelle réglementation, en application de la loi n°2020-1525 (article 101) du 7 décembre 2020, du décret du 7 mai 2021 et de l'article L. 231-2, III modifié du code du sport. Un questionnaire devra désormais être réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé et remplacera ainsi le certificat médical.
- 1 chèque de 133,00 € (cent trente-trois euros) encaissé en fin de mois pour le règlement de :**
- L'adhésion au Shotokan Karaté Club de BARON
 - La licence pour la saison 2024 - 2025
 - L'assurance « Garanties de base accidents corporels » pour la saison 2024 - 2025
 - Le règlement des cours du premier trimestre, de septembre à décembre.
- 1 chèque de 45,00 € (quarante-cinq euros) pour le règlement des cours du second trimestre de janvier à mars, encaissé début janvier**
- 1 chèque de 45,00 € (quarante-cinq euros) pour le règlement des cours du troisième trimestre d'avril à juin, encaissé début avril**
- 1 chèque pour la commande du passeport sportif pour les personnes souhaitant participer aux compétitions : 35,00 € .**
(Ceintures blanches non concernées)

tarifs dégressifs si plusieurs inscriptions par famille

	TRIMESTRE 1				TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
	ADHESION CLUB	LICENCE	COURS	TOTAL TRIMESTRE 1		
1° licence	36	37	60	133	45	45
Pour une 2° licence familiale	10	37	47	94	42	42
Pour une 3° licence familiale	5	37	52	89	39	39

Ps : une famille comprend parents, enfants et frères et sœurs

Annexe n°1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MINEURS

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE. HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ___ ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Annexe n°2

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF
A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU
RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

exerce l'autorité parentale sur _____

atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (**sous conditions**). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « Certificat médical » sur le site ffkarate.fr

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « Assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

> **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> **Accident corporel** : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier WTW. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,59 € TTC quel que soit l'âge.

> **Options complémentaires** : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier WTW. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur ffkarate@wtwco.com ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à la WTW.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :

Tél : +33 1 41 85 91 47 (contrat n°58 221 192)

WILLIS TOWERS WATSON

Département Sports & Événements

DGPL Fédérations, 2, rue de Gourville

45911 Orléans Cedex 9

Ligne dédiée : 09 72 72 28 91

Mail : ffkarate@wtwco.com

SERVICE LICENCES

01 41 17 44 40

licences@ffkarate.fr

STYLES ET DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code
Full Contact	KFC
Gojo Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinochimi	KINO
Kyokushinkai	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokai	SHOK
Shotokan	SHOT
Shotokan Oshima	SHOHS
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aito Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Tai-Jitsu	TAI
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokai	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Tai-Do	TD
Tai-Jitsu	TAI
Tai Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNC
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QCNG
Tai Chi Chuan	TCH



FFK 39 rue Barbès 92120 MONTROUGE

ffkarate.fr